



Colza : Elongation automnale. Que faire ? Quel risque ?

Les conditions climatiques particulièrement chaudes de cet automne ont fortement favorisé la croissance des colzas ; nombreuses sont les parcelles où les plantes arrivent au genou (> 50 cm de haut). Dans ces situations, de nombreuses questions demeurent en suspens quant à l'attitude à avoir et au risque encouru par ces très gros colzas.

Ne pas confondre forte croissance et élévation !

Attention : les colzas très développés ne sont pas systématiquement associés à de l'élévation de la tige (ou de l'hypocotyle).

L'élévation, s'estime en mesurant la longueur de tige entre le collet et l'apex terminal après avoir sectionné un colza au niveau du collet et en coupant longitudinalement la tige. On estime qu'il y a une élévation significative dès que cette distance est supérieure à 5cm.

L'élévation est favorisée par trois facteurs sous l'influence du climat: une **forte disponibilité en azote**, une **densité relativement importante** (supérieure à 12-15 pieds/mètre sur le rang), une **sensibilité plus forte de certaines variétés à ce phénomène**.

De ce fait, certaines parcelles non concernées par ces facteurs, ne pré-

sentent aucune élévation significative. Par contre, sous l'effet de l'empilement d'un nombre très important de feuilles (>10) et de la grandeur des feuilles, ces colzas apparaissent très développés.



Que faire ?

A ce jour, il n'y a plus rien à faire sur ces colzas avec élévation.

L'application d'un régulateur est beaucoup trop tardive pour freiner les élévations qui, de toute façon, ont déjà eu lieu dans les situations à risque.

D'autre part, les tentatives de broyage sont également à proscrire, surtout sur colzas allongés : d'une part elles risqueraient de sectionner le bourgeon terminal, d'autre part, les blessures engendrées par le broyage pourraient affaiblir les colzas (porte d'entrée pour le froid et les maladies).

Rappel risque charançon du bourgeon terminal (CBT)

Les derniers BSV Midi-Pyrénées (n°8) et Aquitaine (n°39), signalent que les vols de CBT se poursuivent sur l'ensemble du Sud-Ouest. Le **risque demeure donc élevé pour les parcelles non protégées après le 1er novembre**.

Pour tous renseignements :

- Chambre d'Agriculture du Gers D. Métayer - Tél : 05.62.61.77.13

- Céliom - F. Duroueix coll. C. Vogrincic - B. Roux - Tél : 05.62.71.79.36